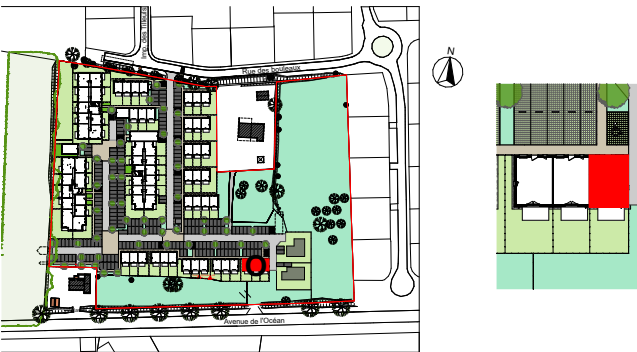


TCHANKA
Saint-Paul-Lès-Dax



Lieu dit : Le Petit Tallebay
Avenue de l'Océan



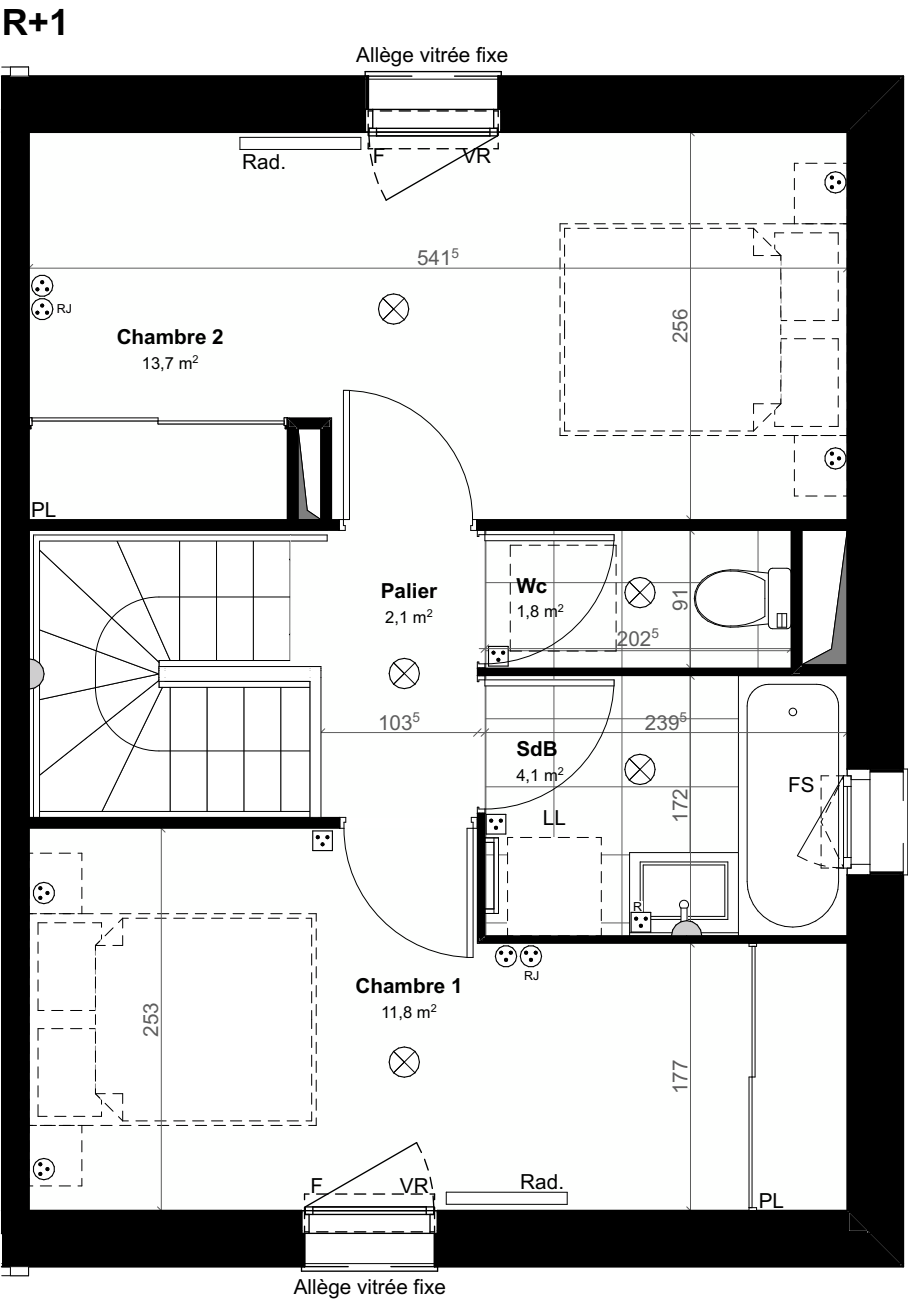
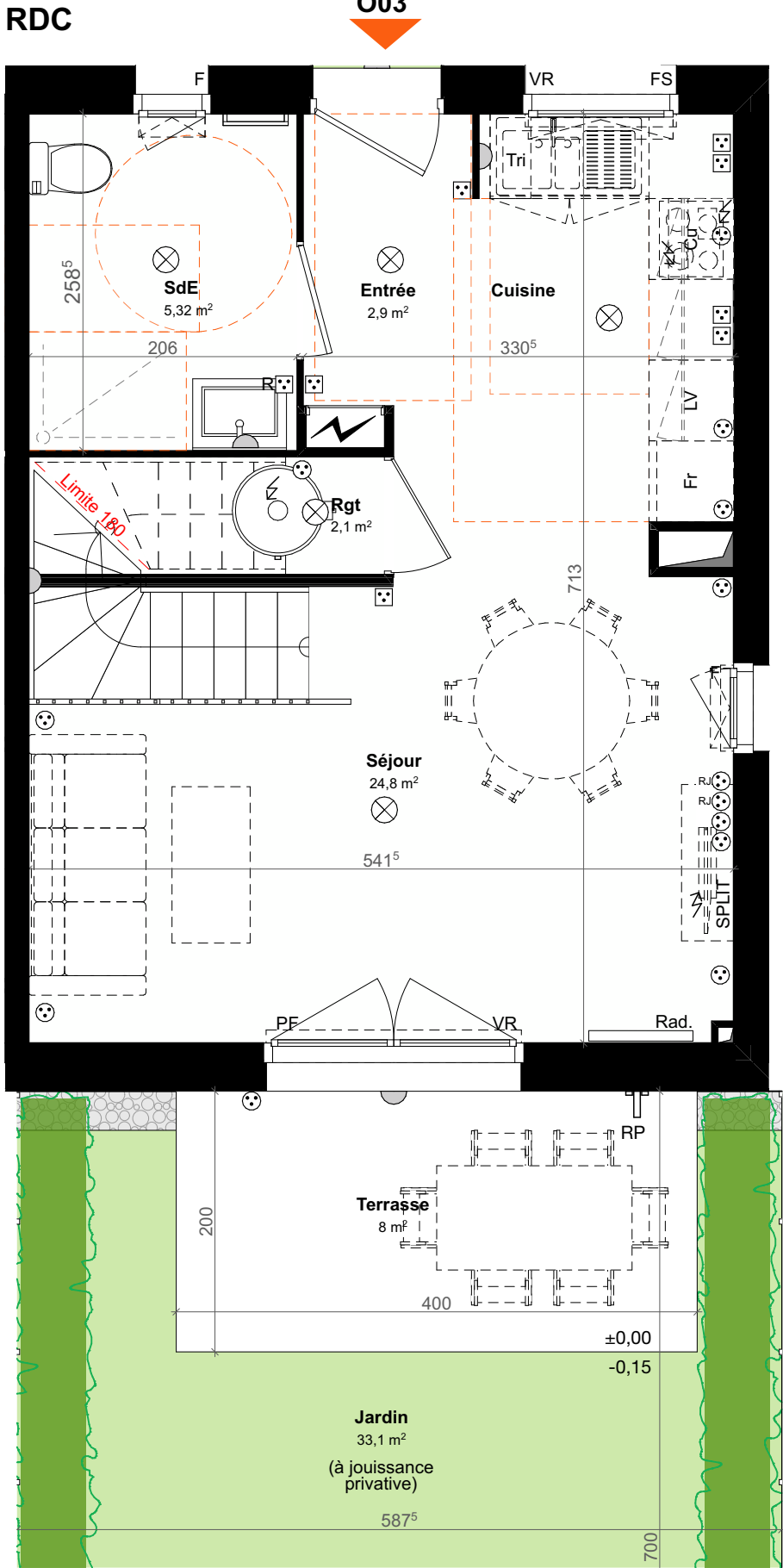
GROUPE O

VILLA	NIVEAU	N° LOT
T3 PMR	RDC R+1	O03
ENTREE		2,9 m ²
SALLE D'EAU / WC		5,3 m ²
RANGEMENT		2,1 m ²
SEJOUR / CUISINE		24,8 m ²
PALIER		2,1 m ²
WC		1,8 m ²
SALLE DE BAINS		4,1 m ²
CHAMBRE 1		11,8 m ²
CHAMBRE 2		13,7 m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE		68,6 m ²
TERRASSE		8,0 m ²
JARDIN		33,1 m ²
TOTAL SURFACE ANNEXES		41,1 m ²

Légende	
Tableau électrique	F Fenêtre
Applique	PF Porte-fenêtre
Plafonnier	OB Oscillo-battant
Prise électrique basse	VR Volet roulant
Prise électrique haute	Gc Garde-corps
Hotte / ECS / SPLIT	Pv Pare-vue
LV Emplacement lave-vaisselle	Soffite & faux-plafond HSP 230
LL Emplacement lave-linge	Gaine technique
Fr Emplacement réfrigérateur	Poteau
Cu Emplacement cuisson	Haie plantée
Tri Emplacement tri des déchets	Clôture
PL Placard	Arbre
Sèche-serviette	RP Robinet de paysage
Ballon thermodynamique	

Indice : 1 DATE :04/11/2024

ARCHITECTE
Jérôme Lorge Architectes
41, rue Prémeynard - 33 300 Bordeaux



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation. Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH. Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif. La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni (hormis meuble de salle de bain / salle d'eau et kitchenette). Les canalisations ne sont pas figurées. Les retombées de poutre, les soffites, faux plafonds, trappes de visite, ainsi que les emplacements des équipements ne sont pas tous représentés sauf ceux connus à la date de l'établissement du plan. La surface des placards est comprise dans la surface des pièces attenantes.

